

# Tarifs Stand Professionnel

Les stands professionnels sont au tarif de :

- 225€ pour une table, 2 chaises et 2 pass
- Ou
- 400€ pour 2 tables, 3 chaises et 3 pass.

La disponibilité et le nombre de tables seront attribués selon les demandes et après étude de votre candidature. Cette somme couvre également les frais de dossier, le mobilier (voir descriptif ci-dessous) et les pass week-end pour les personnes responsables du stand.

Pour bénéficier de ce stand, vous devez remplir les conditions suivantes :

1. Etre un magasin ou une société.
2. Ne promouvoir sur le stand d'autres activités que la vôtre.
3. Ne vendre sur le stand que les articles venant de votre activité et pas d'articles contrefait.
4. Ne pas être déjà inscrit sous un autre nom et/ou dans une autre catégorie

Votre dossier doit être envoyé à : [stand@wazabi.fr](mailto:stand@wazabi.fr)

*Après validation de la disponibilité du stand choisi, merci de nous envoyer sous 7 jours le bulletin d'inscription, accompagné des photocopies demandées et votre règlement à l'ordre de : «Wazabi» (passé ce délai, le stand sera remis en vente). Votre chèque pourra être encaissé jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet selon votre demande (merci de l'écrire au crayon de bois derrière le chèque). Un chèque de caution (non encaissé avant) vous sera demandé également.*

Votre courrier est à envoyer à : Association Wazabi 92 boulevard des belges 44300 Nantes

Prestations supplémentaires (à commander lors de la réservation du stand) :

- Chaise supplémentaire : 10€ TTC.
- Table supplémentaire de 180x80 cm : 100€ TTC
- Electricité (multiprises non fournis) : 20€
- Badge supplémentaire : 10€ TTC

Si vous souhaitez avoir des informations ou demander d'autres installations, merci de nous contacter à l'adresse suivante pour voir les possibilités : [stand@wazabi.fr](mailto:stand@wazabi.fr) .

## Nouveauté :

- cette année pour chaque badge pris (incluant les deux de base), vous avez une réduction de 2€ par badge sur le repas préparé au sein de la convention. Quelques semaines avant la convention vous recevrez un mail avec une précommande des repas par notre site internet qui vous évitera la queue et vous permettra d'être servi sur votre stand. Vous aurez le choix entre une réduction de 2€ par badge ou un sandwich et une boisson gratuite. Si vous ne commandez pas par le site, vous pourrez toujours payer votre repas au stand cuisine avec les deux euros de réduction par badge.
- Un chèque de caution de 300€ vous sera demandé en même temps que le paiement. Il ne sera pas encaissé avant la convention et vous sera rendu après celle-ci en mains propres suite à la vérification de votre stand par un membre de l'association Wazabi.

# Inscription

Nom / Prénom : .....

Raison sociale : .....

.....

Nom du stand : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

N° tel : .....

Email : .....

Site Web : .....

RCS (pour les professionnels uniquement) fournir une photocopie K-Bis

Pièce d'identité (pour les particuliers uniquement) fournir une photocopie recto-verso :

Type d'objets exposés : .....

Nombre de tables demandées : .....

Nombre de chaises demandées : .....

Nombre d'entrées demandées (nombre total) : .....

Electricité : Oui ou Non (entourer le choix)

Prix TTC total : .....

Je soussigné.....déclare avoir pris connaissance du règlement de WAZABI et m'engage à en respecter les clauses et les faire respecter par les autres membres du stand dont je suis responsable.

Informations diverses .....

.....

.....

Date et signature du responsable (précédées de la mention «Bon pour accord», avec cachet pour les professionnels).

# REGLEMENT

## **-ARTICLE 1-**

L'association Wazabi, événement dédié à la culture asiatique et geek, les 13 et 14 octobre 2018 à la salle de la Carrière à Saint Herblain, se réserve le droit d'attribution, d'admission et de refus d'inscription sans avoir à se justifier. Les organisateurs pourront exclure tout exposant qui ne respecterait pas ce règlement, ne présenterait pas de marchandises conformes au thème de l'événement ou qui troublerait le bon ordre de celui-ci, sans qu'il puisse être réclamé ni remboursement, ni dédommagement.

## **-ARTICLE 2-**

Ne seront admis que les exposants inscrits préalablement par retour du bulletin d'inscription ci-joint et ayant accepté ce règlement. Les exposants ne pourront en aucun cas sous-louer ou céder tout ou partie de leur emplacement et devront l'occuper avec leur propre marchandise. Sont admis en tant qu'exposants; les professionnels, les associations, les fanzines et les particuliers. Une photocopie d'extrait K-bis pour les professionnels, de statuts pour les associations ou d'une pièce d'identité pour les particuliers sera demandée lors de l'inscription (photocopie à joindre avec le bulletin ci-joint complété et le règlement). Tout bulletin d'inscription incomplet ou non accompagné des photocopies demandées, ne sera pas pris en compte.

## **-ARTICLE 3-**

Pour l'installation, l'ouverture aux exposants se fera à partir de 15h le vendredi 12 octobre 2018 jusqu'à 17h30, ainsi qu'à partir de 7h30 le samedi 13 octobre 2018, et à partir de 8h30 le dimanche 14 octobre 2018 à 8h30. Les exposants devront décharger et installer leur marchandise avant l'ouverture au public à 10h00 le samedi et le dimanche. Les exposants s'engagent à rester présents jusqu'à la fin du salon et à ne pas désinstaller avant la fermeture au public à 19h le samedi et 18h le dimanche. Les exposants s'engagent à avoir désinstallé leurs stands avant 20h le dimanche soir pour que la salle puisse fermer.

## **-ARTICLE 4-**

L'accès des véhicules pour le déchargement, doit se faire exclusivement sur l'aire prévue à cet effet. Les véhicules doivent impérativement être enlevés à l'issue du déchargement, avant l'installation en salle d'exposition. Un parking, est disponible afin que chaque exposant puisse y stationner son véhicule, pendant toute la durée de l'événement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité si des véhicules venaient à faire l'objet de vol ou dégradation quel que soit l'endroit où ils sont stationnés. De par le plan Vigipirate la salle peut demander à n'importe quel moment aux camions et voitures de se déplacer.

## **-ARTICLE 5-**

Les exposants ne doivent pas dépasser les limites de leur emplacement ou gêner la circulation des visiteurs dans les allées prévues à cet effet. L'ajout de table supplémentaire ou de support n'est autorisé que dans les limites des stands. Toute modification du plan de table mis en place par les organisateurs, ainsi que tout ajout de cloisonnage ou de support volumineux ne peut se faire sans l'accord des organisateurs, sur présentation d'un plan détaillé des aménagements souhaités. Les organisateurs se réservent le droit de refuser tout aménagement pouvant nuire à l'image ou au bon déroulement de l'événement, sans avoir à se justifier.

## **-ARTICLE 6-**

Les exposants s'engagent à ne mettre sur leur espace (table ou sol) aucun tissu qui ne serait pas ignifugé (norme M1).

#### **-ARTICLE 7-**

Les exposants et leur personnel assument la responsabilité pour tous accidents, vols, pertes ou détériorations pouvant survenir à eux même ou à leurs biens pendant la durée de l'événement (déchargement, livraison, installation, périodes ouvertes et fermées au public et désinstallation), ainsi que tout dommage qu'ils causeraient à un tiers. Les exposants s'engagent à assurer à leurs frais, leurs marchandises, matériel, mobilier et personnel, ainsi qu'à souscrire une assurance responsabilité civile couvrant la durée de l'événement (déchargement, livraison, installation, périodes ouvertes et fermées au public et désinstallation).

#### **-ARTICLE 8-**

Les exposants s'engagent à ne mettre en vente que des articles leur appartenant, dont la nature est directement liée au thème de l'événement, en conformité avec la législation française et européenne et à ne proposer aucun produit de contrefaçon. L'affichage des prix n'est pas obligatoire. Les organisateurs se réservent le droit de demander aux exposants de retirer de leur stand les articles n'étant pas conformes au thème de l'événement ou au contenu des textes de loi régissant la vente sur le territoire français. Les exposants ne sont pas autorisés à vendre des produits de type alimentaire sans l'autorisation, au préalable, des organisateurs.

#### **-ARTICLE 9-**

Toute animation, collecte de coordonnées, sonorisation ou diffusion musicale est interdite sans l'accord préalable des organisateurs. La distribution ou l'affichage sur les stands de toute promotion pour un autre événement ne peut se faire sans l'accord des organisateurs. La distribution de flyers dans l'enceinte ou à l'extérieur ou sur le salon est rigoureusement interdite sans l'accord des organisateurs.

#### **-ARTICLE 10-**

En cas de désistement de l'exposant ou absence de celui-ci à l'ouverture au public (10h le samedi et le dimanche), les sommes versées resteront acquises aux organisateurs qui se réservent le droit de disposer de l'emplacement correspondant. L'exposant dispose d'un délai de 8 jours à dater de la signature de son inscription, pour annuler son stand et être remboursé (frais d'annulation 10% du stand, hors prestation). En cas de force majeure entraînant l'annulation du salon, les sommes versées seront rendues sans intérêt et sans que les exposants puissent un recours quelconque contre les organisateurs.

#### **-ARTICLE 11-**

La vente de produits alimentaires est soumise à conditions et ne peut s'effectuer que sous accord préalable des organisateurs.

#### **-ARTICLE 12-**

Cette année pour chaque badge pris (incluant les deux de base), vous avez une réduction de 2€ par badge sur le repas préparé au sein de la convention. Quelques semaines avant la convention vous recevrez un mail avec une précommande des repas par notre site internet qui vous évitera la queue et vous permettra d'être servi sur votre stand. Vous aurez le choix entre une réduction de 2€ par badge ou un sandwich et une boisson gratuite. Si vous ne commandez pas par le site, vous pourrez toujours payer votre repas au stand cuisine avec les deux euros de réduction par badge.

Un chèque de caution de 300€ vous sera demandé en même temps que le paiement. Il ne sera pas encaissé avant la convention et vous sera rendu après celle-ci en mains propres suite à la vérification de votre stand par un membre de l'association Wazabi.

# CONTACTS

Association Wazabi

[stand@wazabi.fr](mailto:stand@wazabi.fr)

92 boulevard des belges

44 000 NANTES

Manon LANDRAIN

*Présidente/ responsable invités/ responsable stands/responsable communication*

07.83.29.68.93

[manon.landrain@wazabi.fr](mailto:manon.landrain@wazabi.fr)

Karim MEAKOUI

*Vice-Trésorier / Vice-responsable Invités/Vice-responsable stand*

[Karim.mekaoui@wazabi.fr](mailto:Karim.mekaoui@wazabi.fr)